



Monsieur Patrice Vergriete
Ministre délégué auprès du Ministre de la
Transition Ecologique, en charge des
Transports
Hôtel Le Play
40, rue du Bac, 75007 Paris

Paris, le 31 juillet 2024

Objet : Perte d'activité des taxis liée aux Jeux, accès au fonds de compensation

Monsieur le Ministre,

Pour contribuer pleinement à la réussite de l'événement exceptionnel que représente les JOP de Paris 2024, les taxis se sont massivement mobilisés depuis plusieurs mois pour être au rendez-vous cet été et compléter l'organisation mise en place par les transports en commun pour les personnes nécessitant d'être véhiculées avec un chauffeur.

Dans la perspective de cet événement mondial et de l'accueil de 15 Millions de touristes du monde entier annoncés par le gouvernement et par les organisateurs, les taxis parisiens ont patienté et supporté des semaines de travaux, de fermetures de voies et ponts ainsi que la désaffection de leurs clients habituels partis en congés ou télétravail dès le mois de juin, bien avant un été habituel à Paris.

Les épreuves des Jeux Olympiques ont bel et bien commencé et pour l'ensemble des taxis c'est une grande déception : la demande est encore au ralenti et l'exercice même de l'activité est profondément entravée par ces Jeux pour l'ensemble de la profession. Les spectateurs venus pour les Jeux ne compensent pas l'impact des mesures de restrictions de circulation, de fermetures de lieux et de dissuasion de la clientèle habituelle.

Ainsi, nous souhaitons vous alerter sur l'**impact négatif de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris sur l'activité des chauffeurs de taxis, notamment en Ile-de-France**. À l'image des autres professionnels du tourisme, ils subissent de plein fouet les conséquences des arbitrages des pouvoirs publics :

- Depuis le printemps, les chauffeurs de taxis subissent une perte d'activité significative liée aux restrictions de circulation pour les premiers montages ainsi qu'à la privatisation de très nombreux lieux d'évènements en Ile-de-France (Stade de France, Parc des Princes, Parc des expositions, La Défense Arena, ...) mais aussi en province, notamment dans la région de Marseille, car il semble que les croisiéristes aient contourné cette région pour éviter de se retrouver dans l'encombrement de la ville. Ainsi l'activité de juin 2024 s'est révélée bien plus faible que celle de 2023 à cause des Jeux.
- Depuis début juillet, les communications du gouvernement pour inciter les citoyens à partir en congés ou en télétravail, pour dissuader les visiteurs ainsi que l'organisation d'évènements professionnels, entraînent une baisse additionnelle d'activité.
- Depuis le 18 juillet, la mise en place des périmètres de sécurité ainsi que la neutralisation de nombreuses stations de taxi en zones rouges et même bleues restreignent drastiquement l'activité



des taxis. De plus, l'accès de ces zones bleues et rouges est parfois refusé aux taxis alors qu'il était prévu qu'ils puissent y entrer pour travailler.

Les taxis exploitent une Autorisation de Stationnement (Licence) avec une zone géographique bien définie qui représente leur zone de chalandise. À Paris, cette zone d'activité est profondément et massivement entravée par les privatisations par le CIO. Le périmètre des restrictions de circulation, et donc de clientèle pour les taxis, impacte directement les zones d'activité traditionnelles les plus importantes pour les taxis parisiens, telles que les centres de congrès, les salles de spectacle et de sport et le « triangle d'or » au cœur de Paris. **Les chauffeurs de taxis se trouvent ainsi privés d'une partie significative de leur fonds de commerce qui aura été monopolisé** pour les Jeux Olympiques et Paralympiques pendant plusieurs mois de mars à septembre.

Les chauffeurs de taxis ont jusqu'à présent fait preuve d'une grande résilience alors que **leur activité est entravée par les Jeux**, en espérant pouvoir contribuer autant que bénéficier du succès de l'évènement. Désormais, ils se trouvent dans une situation critique, avec des charges à payer qui augmentent et des revenus dont **la baisse peut aller jusqu'à 40 voire 50% dans certaines situations**.

Cela représente un **préjudice anormal et clairement lié directement aux Jeux**.

Nous comprenons les contraintes inhérentes aux choix des pouvoirs publics d'organiser un tel évènement au cœur de la ville et notamment la cérémonie d'ouverture sur la Seine. Néanmoins, il est inimaginable que les taxis supportent seuls les conséquences financières des choix des pouvoirs publics. La solidarité nationale doit fonctionner pour dédommager les chauffeurs afin qu'aucun ne se retrouve en difficulté à cause des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Nous demandons donc que les taxis soient éligibles à un fond de compensation financière couvrant toute la période de privatisation des sites d'évènements ou de l'espace public (c'est-à-dire de mars à fin octobre 2024) et que nous puissions organiser au plus vite une réunion avec vos services pour en déterminer les modalités.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

SIGNATAIRES :

Fédération Nationale des Artisans du Taxi (FNAT)
Bernard CREBASSA,
Président

Fédération Nationale du Taxi (FNDT)
Emmanuelle CORDIER,
Présidente

Fédération Nationale des Taxis Indépendants (FNTI)
Ahmed SENBEL,
Président

Union Nationale des Taxis (UNT)
Rachid BOUDJEMA,
Président

Union Nationale des Industries du Taxi (UNIT)
Armand JOSEPH-LOUDIN,
Délégué Général